

Avant-Propos

La Collectivité de Corse et l'État ont confié à l'INSEE le soin d'analyser la pauvreté et ses caractéristiques au sein des 19 intercommunalités de Corse, et d'évaluer les premiers impacts socio-économiques de la crise sanitaire en cours.

Le confinement de la population, les restrictions de déplacement et la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques tout au long de l'année 2020 sont en effet susceptibles d'avoir des conséquences sur le revenu des ménages. Les dispositifs de soutien aux entreprises et aux ménages mis en place dès le début de la crise sanitaire, ont permis de prévenir une baisse importante et brutale de leurs ressources. Cependant, en mai 2020, un quart des résidents de l'île indiquent avoir vu leur revenu baisser à la suite du confinement de mars-avril et les premiers indicateurs disponibles montrent déjà une augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux.

C'est dans ce contexte que la Collectivité de Corse et l'État ont souhaité pouvoir s'appuyer sur une étude à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale, portant sur la pauvreté et la précarité des ménages corses et leur évolution dans le contexte de la crise. La géographie, l'économie, et la démographie des territoires conditionnent en effet les facteurs de résilience ou de vulnérabilité qui leur sont propres.

Cette analyse permet de disposer d'indicateurs fiables au service commun de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté de l'État et « di pianu di lotta contr'a precarità è a puvertà » de la Collectivité de Corse, afin d'adapter la mobilisation des ressources publiques au niveau de chacun des territoires pour les publics les plus exposés.

5 profils d'intercommunalités selon leur exposition à la pauvreté et à la crise

La pauvreté est plus élevée en Corse qu'en moyenne métropolitaine et celle-ci touche davantage les retraités que les actifs de l'île. Les premiers représentent jusqu'à un pauvre sur deux dans certaines intercommunalités alors que la pauvreté des seconds est accentuée par la fréquence des bas salaires et dépend principalement du poids des secteurs où le temps de travail est faible. La crise économique liée à la pandémie déstabilise l'économie régionale : la baisse des heures rémunérées est plus forte qu'ailleurs, en lien avec la part des secteurs et métiers touristiques. Une typologie des intercommunalités de Corse permet de mettre en évidence cinq profils en fonction du type de pauvreté et du degré de vulnérabilité à la crise.

En 2018, 18,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en Corse, soit quatre points de plus qu'en **France de province**. Ces personnes perçoivent un **revenu disponible** inférieur à 1 080 euros nets mensuels pour une personne seule. Le **taux de pauvreté** varie cependant fortement entre les intercommunalités de l'île. Il culmine dans la plaine orientale (avec un maximum de 29 % dans la communauté de communes de l'Oriente) et en Balagne. À l'inverse, les trois intercommunalités d'Ajaccio et de sa périphérie (Celavu-Prunelli ; Pieve de l'Ornano et du Taravo) présentent des taux inférieurs à 16 %.

Les retraités corses plus pauvres que les actifs

Le **niveau de vie** dépend à la fois du type de revenus, de leurs montants et du

type de ménage. La pauvreté en Corse touche davantage les **retraités** que les **actifs** (22 % contre 15 %) alors que c'est l'inverse au niveau national ▶ **Figure 1**. La population étant aussi plus âgée, les seniors représentent une part importante des personnes pauvres, près d'une sur deux dans les intercommunalités rurales du Spelunca-Liamone et de Pasquale Paoli.

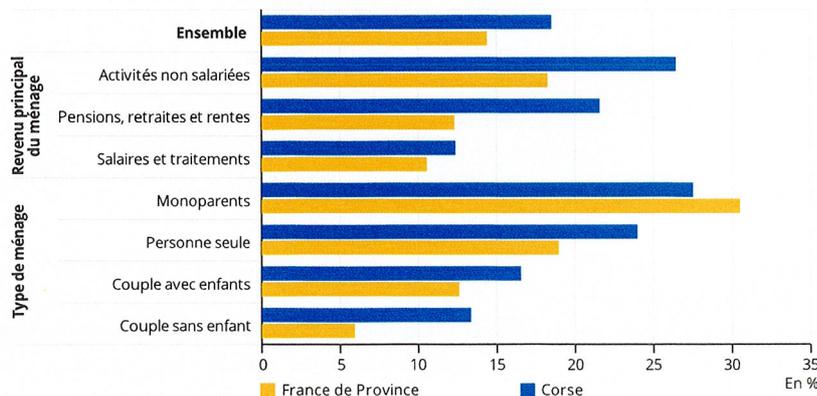
La pauvreté des actifs insulaires correspond essentiellement, pour les salariés, à des temps de travail annuels très faibles. Parmi les **bas salaires**, une personne sur deux effectue ainsi moins d'un tiers-temps, le plus souvent dans une activité saisonnière telle que la restauration. Les bas salaires sont également fréquents dans l'aide à domicile, souvent exercée à temps partiel, et au sein des salariés agricoles, nombreux dans la plaine orientale. Ils sont en revanche moins fréquents dans les

territoires les plus urbanisés, en lien avec les emplois publics des administrations régionales et la présence de plus grandes entreprises.

Les travailleurs **indépendants** corses, qui représentent un actif sur cinq, sont particulièrement exposés à la pauvreté, puisqu'elle touche 26,5 % d'entre eux contre 18,3 % en France de province. Ils ont ainsi un poids important dans la pauvreté, notamment dans la communauté de communes de Calvi-Balagne (une personne sur six).

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté, suivies par les personnes seules. Par ailleurs, les couples avec enfant(s) le sont davantage que ceux qui n'en ont pas. Un enfant sur quatre vit ainsi dans une famille pauvre. Le taux de pauvreté des enfants varie cependant du simple au quadruple selon les territoires, de 10 % dans le Celavu-Prunelli à 41 % dans l'Oriente.

► 1. Taux de pauvreté selon l'origine principale du revenu



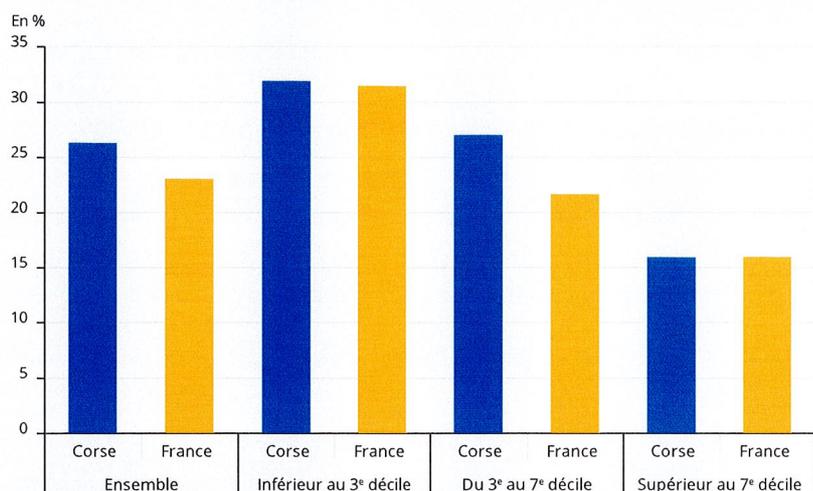
Source : Insee, *Filosofi* 2018.

La pandémie déstabilise l'économie régionale, notamment les secteurs et métiers touristiques

Du fait de son orientation touristique, la Corse est la région connaissant la plus forte baisse d'activité. Un quart des habitants déclarent ainsi une baisse de revenu à la suite du premier confinement, et ce sentiment de dégradation de la situation financière est plus fréquent au sein des ménages les moins aisés ▶ **Figure 2**.

L'ampleur du choc entraîné par la pandémie et les restrictions sanitaires varie cependant selon la structure

► 2. Part des ménages estimant avoir ressenti une dégradation de leur situation financière selon leur niveau de vie avant le confinement



Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons, en France métropolitaine, en Martinique, en Guadeloupe et à la Réunion

Source : Insee-Drees, enquête EpiCov, vague 1

économique et démographique des intercommunalités. Dans les territoires ruraux où les retraités représentent une part importante de la population, la baisse de revenu des ménages est moindre. En effet, ces derniers ne sont pas directement affectés par le ralentissement de l'activité. Dans les EPCI urbains et péri-urbains, c'est l'importance des emplois publics qui limite le choc.

Dans le secteur privé, la **baisse des heures rémunérées** par les entreprises est deux fois supérieure à la moyenne nationale, atteignant le quart des heures dans les territoires touristiques de Calvi-Balagne et du Sud-Corse. Elle découle des non-recrutements, du recours au chômage partiel, du raccourcissement des contrats de travail et de la suppression d'heures complémentaires liés à la chute d'activité. En effet, l'hébergement, la restauration et leurs principaux métiers, par nature « non télétravaillables », sont restés à l'arrêt une grande partie de l'année.

Or, dans ces secteurs, près de la moitié des entrepreneurs et de leurs salariés,

largement locaux, font partie des actifs à **bas revenus**. En conséquence, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi à l'été 2020 est particulièrement marquée dans les territoires où l'activité est fortement saisonnière.

Les indépendants insulaires sont aussi plus exposés : 97 % des artisans, commerçants et chef d'entreprises n'ont pu télétravailler lors du premier confinement, contre 79 % au niveau national. Leur poids important dans les secteurs touchés par la crise est un facteur de fragilité supplémentaire.

5 profils d'intercommunalités face à la pauvreté et à la crise

Les intercommunalités de Corse se distinguent ainsi par leurs niveaux et types de pauvreté, et par leur degré d'exposition aux conséquences économiques de la crise actuelle ► **Méthodologie**. On peut distinguer de ce point de vue cinq profils d'intercommunalités ► **Figure 3**.

► Méthodologie

L'objectif de cette typologie est de regrouper les intercommunalités selon la structure de leur pauvreté et leur exposition économique à la crise induite par la situation sanitaire.

Pour cela, neuf indicateurs quantitatifs ont été retenus : le taux de pauvreté, la part de personnes vivant dans un ménage pauvre dont l'activité constitue le premier revenu, la part de personnes pauvres vivant dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 75 ans ou plus, la part de personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA ou de l'AAH, la part de salariés à bas salaire, la part d'indépendants à bas revenu dans la population, la part de retraités dans la population, la part d'emplois publics dans l'emploi salarié et la baisse des heures rémunérées par les entreprises entre mars à décembre 2019 et 2020.

L'analyse en composantes principales conduit à conserver trois axes représentant respectivement la fréquence des bas revenus, l'opposition entre activité et retraite et l'opposition entre recours aux minima sociaux et baisse des heures rémunérées.

Une classification ascendante hiérarchique permet ensuite de distinguer cinq groupes d'EPCI.

Les zones touristiques exposées aux conséquences de la crise

Les communautés de communes de Balagne, de l'Alta Rocca, du Sartonais Valinco Taravo, du Sud Corse et du Nebbiu - Conca d'Oro, à forte orientation touristique, rassemblent 21 % de la population insulaire. Elles sont les plus touchées par le choc d'activité de 2020, mesuré par la chute des heures rémunérées par les entreprises. Le taux de pauvreté y est supérieur au niveau régional, particulièrement en Balagne. De plus, les personnes pauvres y sont majoritairement des actifs. Leur situation pourrait donc se dégrader via la baisse des revenus du travail ou de remplacement (allocations chômage). Bas salaires et indépendants à bas revenus y sont en effet surreprésentés, au contraire des bénéficiaires de minima sociaux.

Les EPCI à orientation agricole marqués par la pauvreté

Dans les communautés de communes de l'Oriente, de la Castagniccia-Casinca, de la Costa-Verde et du Fium'orbu Castellu, qui représentent 13 % de la population régionale, le taux de pauvreté est très élevé (4 des 5 taux les plus hauts). Les bas salaires sont surreprésentés, notamment dans l'agriculture, et les minima sociaux plus fréquents qu'au niveau régional. Ces intercommunalités se distinguent également par une moindre part d'emploi public. Modérément affectées par la baisse d'activité, leur vulnérabilité tient à leur niveau élevé de pauvreté. Ainsi, même une légère aggravation de la situation pourrait entraîner une grande précarité.

Les territoires urbains stabilisés par l'emploi public

Ce groupe se compose des deux communautés d'agglomérations ainsi que des communautés de communes de Marana-Golo et du Centre Corse. Il est de loin le plus peuplé puisqu'un insulaire sur deux y réside. Il se distingue par des revenus d'activité plus élevés et par une proportion moindre de retraités dans la population. Enfin, l'emploi public y occupe une part importante. Les revenus d'activité sont ainsi tirés vers le haut par la présence d'administrations de niveau régional et de plus grandes entreprises, ce qui limite la pauvreté des actifs. L'exposition de ces territoires aux conséquences de la crise est donc moindre, même si du fait de leur taille, une grande part (37 %) des personnes pauvres y réside.

Les intercommunalités rurales âgées

Cet ensemble de trois EPCI est composé des communautés de communes du Spelunca-Liamone, de Pasquale Paoli et du Cap Corse, soit 6 % de la population insulaire. Il se caractérise par une part importante de retraités dans la population et au sein des personnes pauvres. Un tiers de la population est retraitée et une personne pauvre sur cinq vit dans un ménage dont le référent est âgé de

75 ans ou plus. Les restrictions sanitaires devraient y avoir moins d'impact qu'ailleurs en raison du poids inférieur des revenus d'activité.

Les espaces résidentiels autour d'Ajaccio peu exposés

Ce groupe comprend les deux communautés de communes du Celavu-Prunelli et de la Pieve de l'Ornano et

du Taravo, soit également 6 % de la population régionale. Elles se distinguent principalement par une pauvreté monétaire moins fréquente que dans le reste de l'île. La rive sud du golfe d'Ajaccio, abrite plutôt des actifs mieux rémunérés qu'ailleurs et des retraités. Le taux de pauvreté y est nettement inférieur au reste du territoire. Ils sont ainsi globalement moins exposés aux conséquences de la crise.

► 3. Typologie des EPCI en fonction de leur exposition à la pauvreté et à la crise



Sources : Insee, recensement de la population 2017, Filosofi 2018, base non-salariés, base tous salariés, DSN 2019-2020.

► Position des groupes sur les variables de la typologie

	Type d'EPCI					Moyenne Corse (%)
	Touristique	Agricole pauvre	Urbain administré	Rural âgé	Résidentiel peu exposé	
Taux de pauvreté		+			-	18,5
Part de personnes pauvres vivant dans un ménage dont l'activité constitue le principal revenu	+			-	-	54,3
Part de personnes pauvres vivant dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus			-	+	+	14,8
Part de personnes pauvres vivant dans un ménage bénéficiaire du RSA ou de l'AAH	-	+	+		-	7,1
Part de bas salaires		+	-		-	30,6
Part d'indépendants à bas revenu dans la population			-	+		3,8
Part de retraités dans la population			-	+	+	24,3
Part d'emploi public		-	+	+	+	24,0
Baisse des heures rémunérées entre 2019 et 2020	+	-	-			19,2

Lecture : un + indique que le groupe se distingue des autres par une valeur élevée, et inversement pour un -. Les couleurs indiquent les variables contribuant principalement à la construction du groupe, rose pour des valeurs élevées et jaune pour des valeurs basses.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, Filosofi 2018, base non-salariés, base tous salariés, DSN 2019-2020.

Une pauvreté élevée aux multiples profils territoriaux

La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine avec 18,5 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté. Ce taux varie fortement entre les intercommunalités, celles de la plaine orientale et de Balagne étant les plus exposées. Une des spécificités insulaires vient de la pauvreté des retraités qui est supérieure dans l'île à la pauvreté des actifs. Dans certaines intercommunalités rurales, ils sont même plus nombreux que les actifs pauvres. Ces derniers sont moins touchés dans les espaces urbains et péri-urbains et leur pauvreté découle essentiellement de leur faible temps de travail, la moitié d'entre eux effectuant moins d'un tiers-temps annuel. Enfin, parmi les actifs, les indépendants sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire puisqu'un quart vit en situation de pauvreté.

En Corse, 18,5 % de la population est en situation de **pauvreté monétaire** en 2018. Ces personnes ont un **niveau de vie** inférieur au seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian national) et vivent avec moins de 1 080 € par mois et par **unité de consommation**. Au niveau des **ménages**, cela représente moins de 1 620 € mensuels pour un couple sans enfant, moins de 1 730 € pour un adulte et

deux jeunes enfants ou moins de 2 270 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Ce taux de pauvreté fait de la Corse la région métropolitaine la plus touchée, devant les Hauts-de-France, PACA et l'Occitanie, la moyenne de France métropolitaine se situant à 14,6 %. Au niveau départemental, le taux de pauvreté insulaire se situe derrière 11 territoires

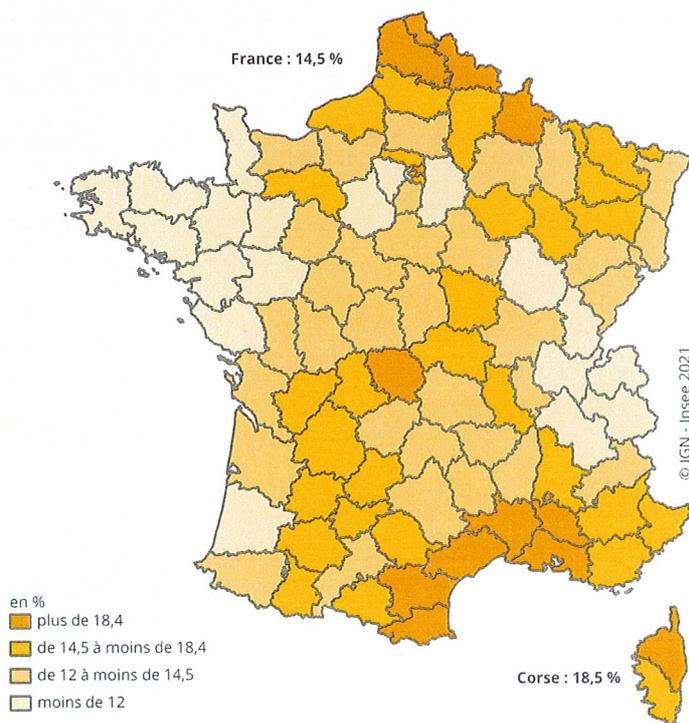
métropolitains, comprenant en tête la Seine-Saint-Denis (28 %) ► **figure 1**.

La pauvreté plus marquée sur la plaine orientale

Le taux de pauvreté varie de 11 % dans la communauté de communes du Celavu-Prunelli à 29 % dans celle de l'Oriente ► **figure 2**, illustrant une grande hétérogénéité territoriale. Ce sont les trois intercommunalités de la plaine orientale, l'Oriente, la Castagniccia-Casinca et la Costa Verde qui présentent les taux les plus élevés (respectivement 29 %, 25 % et 23 %). Les intercommunalités du golfe d'Ajaccio sont moins concernées : les personnes pauvres représentent 11 % de la population du Celavu-Prunelli, 14 % dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo, et 15 % dans la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA). Même avec des taux de pauvreté plus faibles, les communautés d'agglomérations ajaccienne et bastiaise concentrent cependant, en raison de leur poids démographique, 37 % des personnes vivant en Corse sous le seuil de pauvreté.

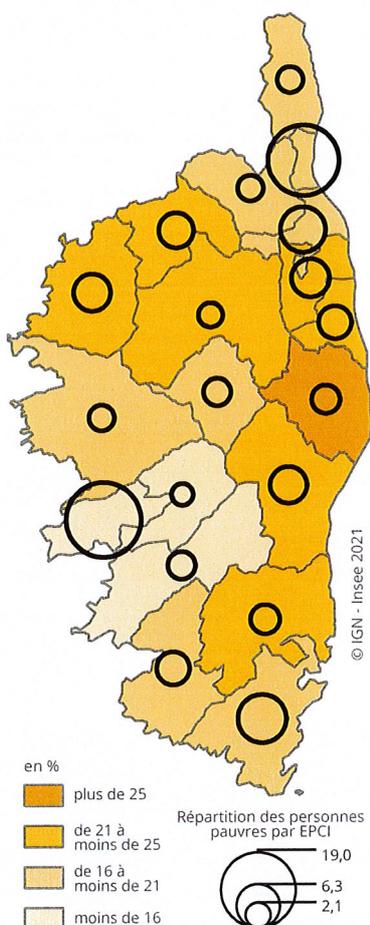
Non seulement plus fréquente sur le territoire insulaire, la pauvreté est aussi plus marquée. Ainsi en Corse **l'intensité de la pauvreté** est de 20,9 % contre 19,2 % en France de province. Autrement dit, les personnes pauvres de Corse sont souvent plus pauvres que celles de France de province. Au niveau intercommunal cette intensité est plutôt homogène. Seule la communauté d'agglomération du pays ajaccien enregistre une intensité moins importante que celle de province (18 %).

► 1. Taux de pauvreté par département en 2018



Source : Insee, Filosofi 2018

► 2. Taux de pauvreté et répartition des personnes pauvres dans les intercommunalités



Lecture : dans la CAPA le taux de pauvreté est de 15 % et cet EPCI rassemble 19 % des personnes pauvres de l'île.
 Source : Insee, *Filosofi* 2018

► Le halo de la pauvreté

On qualifie de « modestes » les ménages se situant entre 60 et 90 % du niveau de vie médian. Leur proximité avec le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian) implique qu'une perte de revenu, même limitée, notamment consécutive à une crise telle que celle actuelle liée à la pandémie du Coronavirus (chômage partiel, perte d'emploi ou baisse du volume de travail rémunéré) peut les faire basculer sous le seuil de pauvreté. Au niveau régional, 26 % des ménages sont dans cette situation et cette part varie de 21 à 30 % selon les territoires. Ils sont surreprésentés dans les intercommunalités de la plaine orientale, en Balagne et dans l'extrême sud (tous au-dessus de 27 %). À l'opposé, la CAPA, la Pieve de l'Ornano et du Taravo, le Spelunca Liamone et le Celavu-Prunelli, où la pauvreté est moins marquée, se caractérisent aussi par une proportion réduite de personnes vivant dans des ménages modestes (entre 21 à 24 %).

Avec des écarts importants de niveaux de vie dans tous les territoires

Les écarts de niveau de vie sont plus prononcés en Corse qu'en France de province. Le **rapport interdécile** est de 3,6 dans l'île contre 3,2 en France de province. Tous les EPCI de Corse présentent un rapport interdécile supérieur à la **France de province**. C'est notamment le cas de l'Oriente (4,0), intercommunalité la plus pauvre, et de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (3,8) où à l'inverse le revenu médian est le plus élevé. Cela renvoie cependant à des distributions différentes des niveaux de vie. L'écart est tiré par les très bas revenus dans l'Oriente, où les 10 % les plus pauvres vivent avec moins de 720 € mensuels par unité de consommation (14 % de moins qu'au niveau régional). Dans la Pieve de l'Ornano et du Taravo, c'est au contraire le niveau élevé du dernier décile (3 620 € mensuels) qui creuse l'écart.

Les prestations sociales permettent à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté

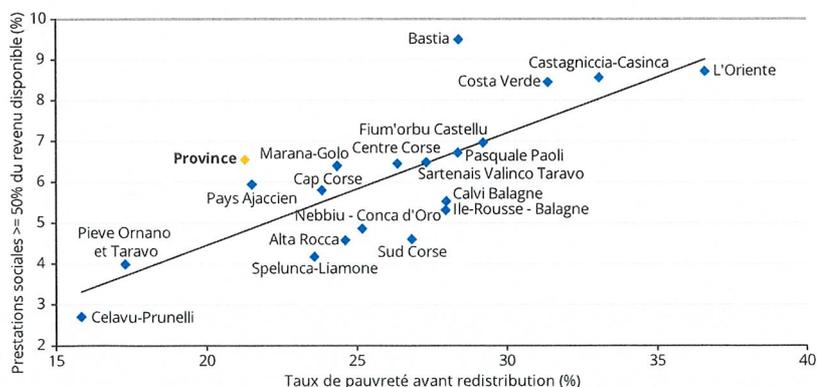
Avant la redistribution opérée par les impôts et les prestations sociales, le taux de pauvreté insulaire est de 25,5 % (21,5 % en France de province). Les **prestations sociales** permettent donc à 7 % des insulaires de sortir de la pauvreté. Pourtant, malgré un taux de pauvreté plus élevé qu'en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont les prestations sociales représentent au moins la moitié du revenu disponible ne sont pas plus nombreuses en Corse, soit 6,5 % de la population comme en province. Une part qui atteint 9 % dans les intercommunalités de Bastia, de l'Oriente et de Castagniccia-Casinca, contre moins de 5 % en Celavu-Prunelli, Pieve de l'Ornano et du Taravo et Spelunca-Liamone ► **figure 3**.

Parmi les personnes pauvres, 25 % vivent dans des ménages dont la moitié des ressources dépendent des prestations sociales contre 35 % en province. Cet écart tient notamment à la fréquence des minima sociaux. En Corse, ils bénéficient à 43 % des personnes vivant dans un ménage pauvre contre 56 % en province. Une part maximale dans les intercommunalités de Bastia et de Costa Verde (une personne pauvre sur deux), et minimale dans celles du Celavu-Prunelli, de l'Alta Rocca et du Spelunca-Liamone (moins d'une sur trois).

Les retraités, figures importantes de la pauvreté en Corse

La principale spécificité régionale tient à la pauvreté des seniors. 35 % des personnes pauvres vivent dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus, contre 19 % en France de province. En effet, non seulement la population est plus âgée, mais de surcroît la pauvreté des personnes vivant dans un **ménage retraité** est plus fréquente que dans les **ménages actifs**, à l'inverse de ce que l'on observe en France de province. En 2018, 22 % des personnes vivant dans un ménage retraité sont pauvres, contre 15 % pour ceux dont les revenus proviennent principalement de l'activité. Ces taux sont respectivement de 12 et 13 % en France de province. Enfin, 15 % des personnes pauvres vivent dans un ménage dont le référent est âgé de 75 ans ou plus, une part deux fois plus élevée qu'en France de province. Au sein des retraités pauvres, les personnes seules représentent 40 % des individus et sept sur dix sont des femmes. Elles sont en effet issues de générations où le taux d'activité féminin était faible, donc aussi plus nombreuses à percevoir le minimum vieillesse ou des pensions de réversion.

► 3. Taux de pauvreté avant redistribution et population dépendante des prestations sociales



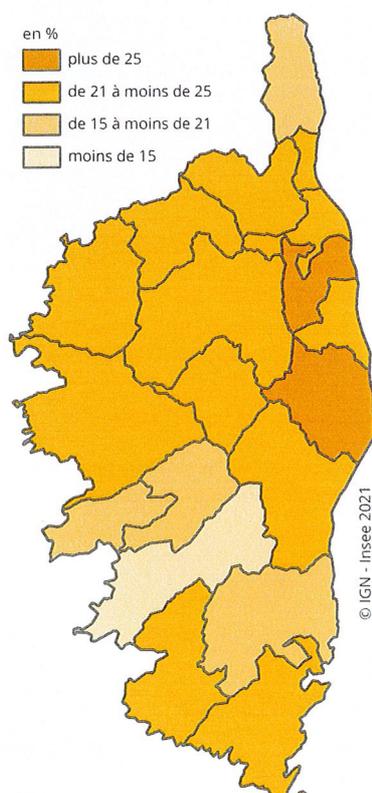
Lecture : dans le Celavu Prunelli le taux de pauvreté avant redistribution s'élève à 16 % et 3 % de la population vit dans un ménage dans lequel le revenu disponible est composé d'au moins 50 % de prestations sociales.
 Source : Insee, *Filosofi* 2018

C'est au sein des communautés de communes de l'Oriente et de la Castagniccia-Casinca que les personnes vivant dans des ménages retraités connaissent une pauvreté accrue, atteignant respectivement 29 % et 28 % ► **figure 4**. Cette situation est en partie imputable aux faibles retraites du secteur agricole. À l'inverse, seuls 14 % des retraités de la Pieve de l'Ornano et du Taravo sont pauvres, soit 8 points de moins que la moyenne régionale, la rive sud du golfe d'Ajaccio accueillant plus souvent des retraités aisés. Enfin, en raison du poids des retraités dans les deux intercommunalités rurales du Spelunca-Liamone et Pasquale Paoli, ces derniers sont majoritaires dans la population vivant sous le seuil de pauvreté.

Un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre

La composition des ménages influe sur le taux de pauvreté des personnes qui les composent. Ainsi en Corse, les couples sans enfant enregistrent le taux de pauvreté le plus bas (13 %) alors que les familles monoparentales sont les ménages les plus touchés (28 %). Dans tous les types de ménage, la pauvreté est plus fréquente en Corse qu'en France de province, excepté dans les familles monoparentales où le taux de pauvreté insulaire se situe 3 points

► 4. Taux de pauvreté des retraités par EPCI



Source : Insee, Filosofi 2018

en dessous de la moyenne nationale ► **figure 5**. L'écart particulièrement marqué avec la province dans le cas de couples sans enfant s'explique par la surreprésentation des retraités insulaires dans ce type de ménage. Il en va de même concernant le taux de pauvreté plus important des femmes seules (25 % contre 19 % au niveau national) qui est tiré par celui des retraitées. Si les familles monoparentales et personnes seules sont plus exposées à la pauvreté, c'est cependant au sein des couples avec enfant(s) que vivent la majorité des personnes pauvres du fait de leur poids démographique. Au total, 24 % des enfants insulaires vivent dans un ménage pauvre, soit 3 points de plus qu'en France de province. D'un territoire à l'autre, la pauvreté infantile varie du simple au quadruple, des écarts qui reflètent le taux de pauvreté entre territoires et les différences de structures familiales. Ainsi, c'est dans l'Oriente que la pauvreté touche la plus grande part d'enfants (41 %) du fait de faibles revenus et de familles nombreuses. À l'opposé, le Celavu-Prunelli présente le taux de pauvreté infantile le

plus faible (10 %) en lien avec des revenus élevés et peu de familles monoparentales.

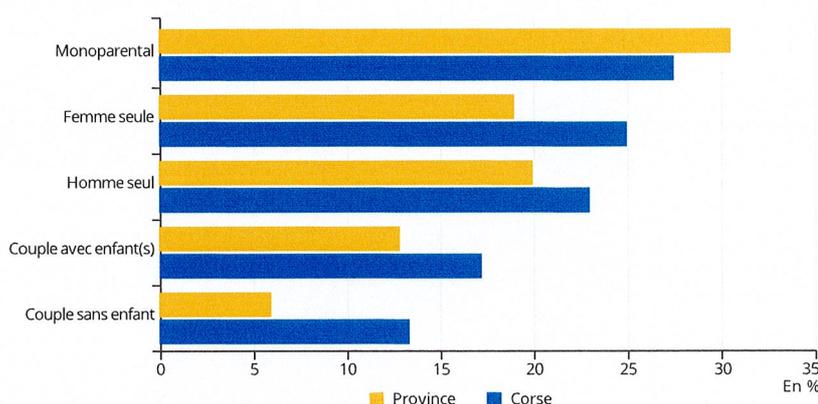
La pauvreté des actifs plus faible dans les espaces urbains ou péri-urbains

Dans l'île, le taux de pauvreté des actifs est supérieur de 2 points à celui de la France de province avec respectivement 15 % et 13 %. Il est plus faible dans les espaces urbains ou péri-urbains (de 8 % dans le Celavu-Prunelli à 15 % dans la CAB) et maximal dans l'Oriente, où 26 % des personnes composant les ménages actifs sont concernés.

Le taux de pauvreté des actifs dans les intercommunalités est fortement corrélé à la part de salariés à **bas salaire** ► **figure 6**. En Corse, 31 % des salariés touchent un bas salaire contre 27 % en France de province.

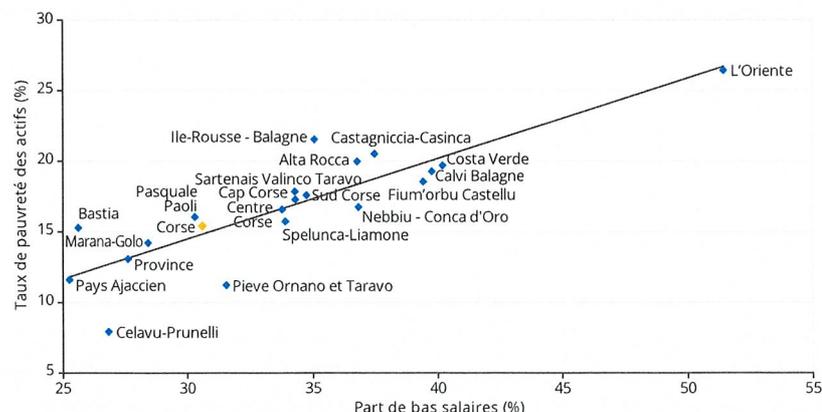
Dans la communauté de communes de l'Oriente, où le taux de pauvreté des actifs est maximal, un salarié sur deux perçoit un bas salaire, de loin le taux le plus élevé

► 5. Taux de pauvreté par type de ménage



Source : Insee, Filosofi 2018

► 6. Part de bas salaires et taux de pauvreté dans les intercommunalités



Lecture : dans la communauté de communes de Celavu Prunelli 27 % des salariés perçoivent un bas salaire et le taux de pauvreté des ménages actifs est de 8 %

Source : Insee, base tous salariés 2018, Filosofi 2018

de la région. On constate néanmoins une part plus importante de bas salaires relativement au taux de pauvreté dans les deux EPCI péri-urbains d'Ajaccio (Celavu-Prunelli et Pieve de l'Ornano). À l'opposé, l'Île-Rousse – Balagne présente une part de bas salaires modérément supérieure à la moyenne régionale (34 % contre 31 %) pour le taux de pauvreté le 4^e plus élevé des EPCI de Corse. En effet, la situation économique d'un ménage dépend non seulement de ses revenus, mais aussi de sa structure familiale.

Les bas salaires correspondent essentiellement à de faible temps de travail annuel

En Corse comme sur le continent, les travailleurs pauvres le sont principalement en raison de leur faible temps de travail annuel. En effet, avec un salaire minimum encadré par la loi, le montant de la rémunération dans le bas de la distribution dépend plus du temps de travail que du salaire horaire. Les actifs pauvres sont donc essentiellement des personnes qui travaillent peu, que ce soit par l'alternance de contrats courts ou en raison d'une activité à temps partiel. En Corse, la moitié des travailleurs à bas salaire effectue moins d'un tiers-temps annuel.

Il y a ainsi une relation inverse entre la part d'emploi stable (CDI ou emploi public) et la part de bas salaires. Les quatre intercommunalités abritant majoritairement des emplois stables sont celles d'Ajaccio, Bastia et leurs périphéries, où ils représentent trois emplois sur quatre. Elles concentrent en effet les administrations et les plus grandes entreprises de la région. À l'opposé, en Balagne, dans l'Oriente et le Spelunca-Liamone, les emplois stables ne concernent que six actifs sur dix (un sur deux dans l'EPCI de Calvi-Balagne). Les activités touristiques sont les premières pourvoyeuses de bas salaires du fait des contrats courts qu'elles génèrent. Dans la majorité des territoires de Corse, c'est ainsi la restauration traditionnelle qui emploie le plus grand nombre de travailleurs à faible rémunération ► **figure 7**. Mais, dans quatre intercommunalités de Haute-Corse dont celle de Bastia et en Celavu-Prunelli, c'est l'aide à domicile qui compte le plus de salariés à bas salaires, notamment en raison de la fréquence du temps partiel dans ce type d'emploi ► **pour en savoir plus : Insee Dossier Corse n°13**. Les bas salaires sont principalement situés dans la culture d'agrumes en Orient, et dans l'exploitation de fruits à noyau ou pépins en Castagniccia-Casinca.

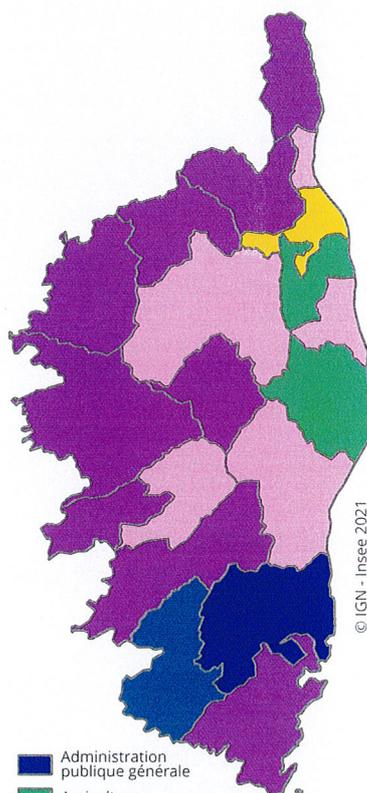
Cette répartition sectorielle des bas salaires se répercute directement dans l'exposition des métiers. En Corse comme en France de province, le métier le plus

représenté au sein des bas salaires est celui d'aide à domicile, aide ménagère ou de travail familial. C'est également le cas dans les deux communautés d'agglomération et les communautés de communes de Celavu-Prunelli et Pasquale Paoli. Dans neuf intercommunalités marquées par le tourisme, il s'agit des serveurs et garçons de restaurant. Enfin, dans les quatre EPCI de la plaine orientale et dans le Nebbiu-Conca d'Oro, ce sont les ouvriers de l'arboriculture fruitière et de la viticulture qui concentrent majoritairement les bas salaires ► **figure 8**.

Un quart des indépendants sous le seuil de pauvreté

En Corse comme en France de province, les personnes vivant dans un ménage dont l'activité non salariée constitue le principal revenu sont surexposées à la pauvreté monétaire, avec des taux atteignant respectivement 26,5 % et 18,3 %. C'est en Corse 8 points de plus que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population.

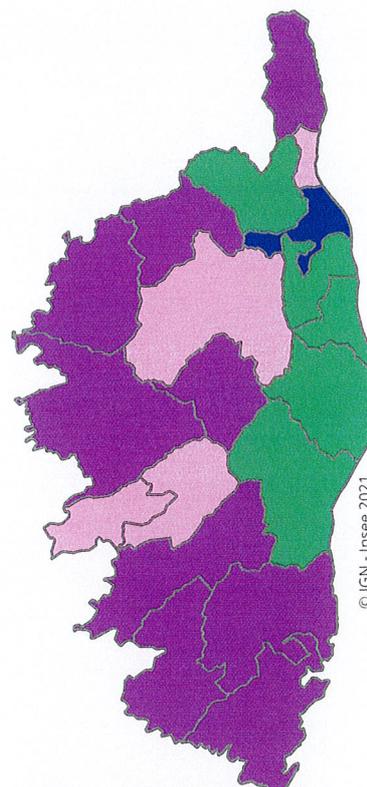
► 7. Premières activités à bas salaires



- Administration publique générale
- Agriculture
- Aide à domicile
- Restauration traditionnelle
- Supermarchés
- Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment

Lecture : dans la communauté de communes du Marana Golo, les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment est l'activité la plus représentée au sein des bas salaires.
Source : Insee, base tous salariés 2018

► 8. Premiers métiers à bas salaires



- Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales
- Employés de libre service du commerce et magasiniers
- Ouvriers de la viticulture ou de l'arboriculture fruitière
- Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés

Lecture : dans la communauté de communes Marana Golo, le métier d'Employés de libre service du commerce et magasiniers est le plus représenté au sein des bas salaires.

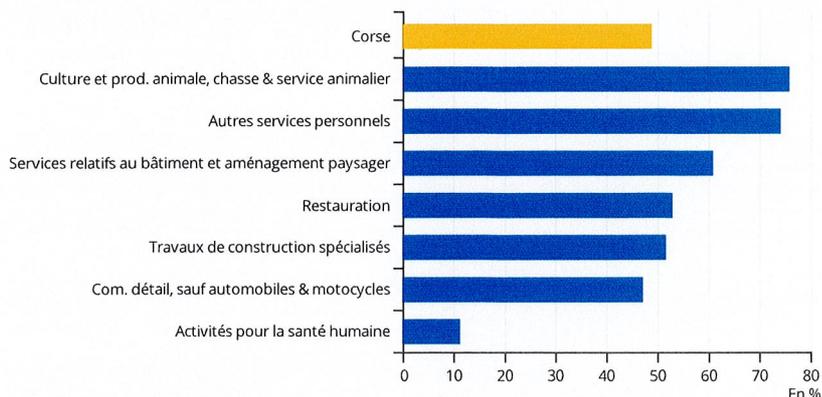
Source : Insee, base tous salariés 2018

Or les indépendants représentent 19 % des actifs dans l'île, 7 points de plus qu'en France de province. Ces ménages comptent ainsi 8,4 % des personnes pauvres en Corse contre 5,0 % en France de province.

Cela reflète la fréquence des **bas revenus** au sein de ces actifs, qui atteint 49 % en Corse pour 39 % en France de province. Les micro-entrepreneurs y sont surreprésentés, ainsi que certains secteurs d'activités comme la « culture et production animale » et les « autres services personnels » (tels que la coiffure) où trois quarts des indépendants insulaires perçoivent de bas revenus ► **figure 9**. En Corse, les travaux de construction spécialisés constituent le premier secteur d'indépendants, et un sur deux perçoit un bas revenu. Il représente ainsi le premier secteur au sein des bas revenus (19 % de l'ensemble). À l'opposé, les indépendants de la santé bénéficient généralement de revenus élevés. Ils ne représentent que 4 % des indépendants à bas revenus pour 16 % de l'ensemble des non salariés.

L'hétérogénéité des revenus des indépendants se répercute sur le niveau

► 9. Part de bas revenus dans les principaux secteurs d'activité des indépendants

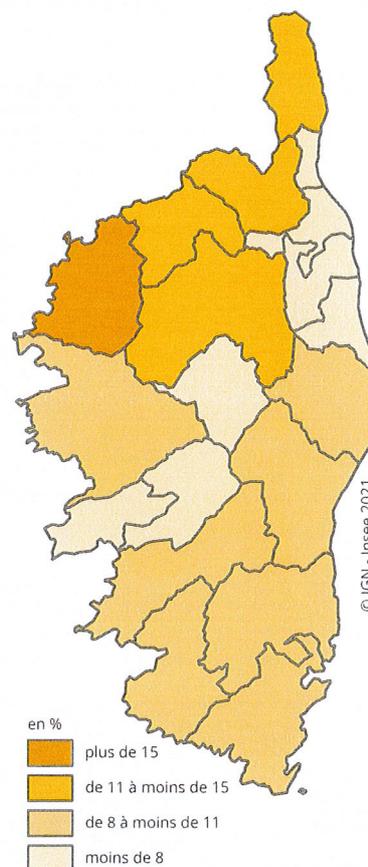


Source : Insee, Base non salarié 2018

de vie des ménages correspondants. En Corse le rapport interdécile atteint 8,9 contre 6,5 en France de province. Des écarts accrus dans l'île par les deux extrémités de la distribution puisque le 1^{er} décile de niveau de vie est bien inférieur à celui de France de province et le 9^e bien supérieur (respectivement 7 650 contre 9 550 € et 67 950 contre 62 300 €). Reflétant à la fois une plus grande part d'indépendants et des rémunérations inférieures, c'est dans les intercommunalités touristiques et/ou rurales du nord de l'île que les ménages de

non salariés forment une part importante des personnes pauvres ► **figure 10**. En particulier, comme en Balagne (16 % dans l'EPCI de Calvi, 14 % dans celui de L'Île-Rousse) et dans l'intercommunalité Pasquale Paoli (13 %). C'est également vrai, mais dans une moindre mesure, pour le Cap Corse et le Nebbiu-Conca d'Oro. À l'opposé, ces ménages principalement non salariés ne représentent que 6 % des personnes pauvres dans les communautés d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia, où la part d'indépendants est réduite et leurs revenus plus élevés.

► 10. Part des personnes pauvres vivant dans un ménage où l'activité non salariée constitue le principal revenu



Lecture : dans la communauté de communes de Calvi-Balagne 16 % des personnes pauvres vivent dans un ménage où l'activité non salariée constitue le principal revenu.

Source : Insee, Filosofi 2018

Les conséquences de la crise plus marquées dans les intercommunalités à forte orientation touristique

La crise économique liée à la pandémie de la COVID-19 impacte différemment les territoires en fonction de la structure de leur population et de leurs emplois. Plus d'un quart des résidents de l'île indiquent avoir vu leur revenu baisser à la suite du premier confinement. Si les EPCI ruraux sont globalement protégés par l'importance de leur population retraitée aux revenus épargnés, les espaces urbains et péri-urbains peuvent également connaître des effets moindres en raison de leur forte proportion d'emplois publics. Toutefois, la baisse des heures rémunérées par les entreprises est particulièrement marquée sur l'île : elle est deux fois supérieure à la moyenne nationale et atteint le quart de l'activité dans les EPCI les plus touristiques : Calvi-Balagne et Sud-Corse. En effet, hébergement et restauration et leurs principaux métiers, par nature « non télétravaillables », ont été à l'arrêt une grande partie de l'année. Or, dans ces secteurs, près de la moitié des entrepreneurs et de leurs salariés, largement locaux, font partie des actifs à bas revenus. De plus, la dégradation du marché du travail à l'été 2020 a été forte dans ces espaces où l'activité saisonnière est particulièrement importante.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a imposé des mesures de confinement de la population, de restriction de circulation, mais surtout d'arrêt de certaines activités économiques qui ont couvert une grande partie de l'année 2020. L'ampleur des conséquences dans les territoires dépend notamment de leur structure économique et démographique.

En Corse, 26 % des personnes de plus de 15 ans déclarent ressentir une dégradation de leur situation financière lors du premier confinement soit trois points de plus qu'en moyenne nationale ► **Pour en savoir plus : enquête EPICOV – Insee Première n°1822 et n°1850.** C'est le cas en particulier en Haute-Corse (28,5 % contre 24 % en Corse-du-Sud). Avec les territoires de PACA (notamment les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône) et ceux de l'Île-de-France, la Corse est ainsi parmi les 3 régions métropolitaines où le ressenti de dégradation financière est le plus fort. En particulier, en Corse, 32 % des personnes dont le **niveau de vie** est inférieur au 3^e décile ressentent une dégradation de leur niveau de vie pendant le premier confinement contre 12 % de celles qui ont des revenus supérieurs au 7^e décile. Et six personnes sur dix

qui déclarent « être dans une situation difficile » éprouvent une dégradation de leur situation financière contre une sur dix pour les personnes estimant « être aisés ».

Cinq EPCI relativement protégés par l'importance de leur population retraitée

Même s'ils sont particulièrement exposés aux conséquences sanitaires du virus, les retraités apparaissent comme un facteur de résistance des territoires face à la crise actuelle car leurs revenus sont indépendants de la conjoncture économique. Ainsi, lors du premier confinement, seuls 7 % des retraités régionaux déclarent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée contre 34 % dans le reste de la population. Or leur part dans la population est globalement élevée en Corse 24 % (un point de plus qu'en France de province), même si elle reste loin de celle de certains départements comme la Creuse (39 %). Elle varie du simple au double selon les EPCI ► **Figure 1.** Un tiers de la population est retraitée dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, du Spélunca Liamone, du Cap Corse. Ainsi, ces

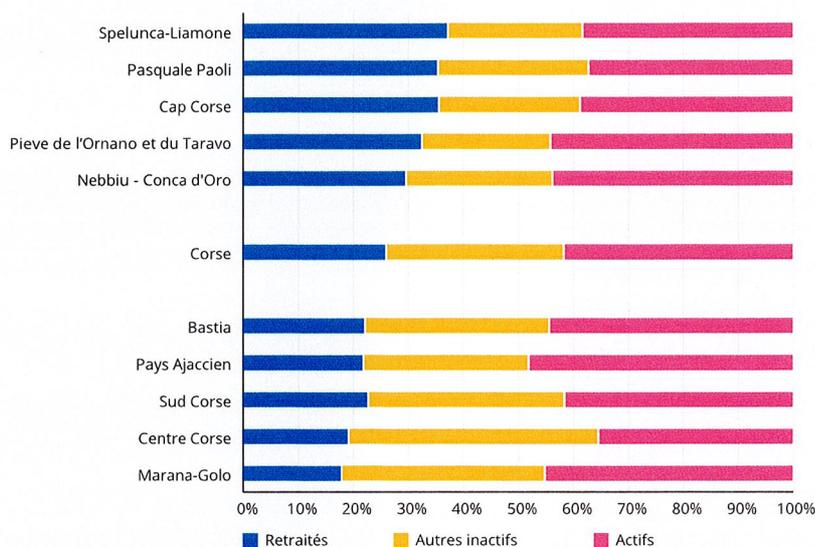
territoires comptent neuf retraités pour dix actifs en emploi.

À l'opposé, les retraités sont moins nombreux au sein des espaces urbains et péri-urbains tels que la communauté de communes Marana-Golo, le Centre Corse (en raison du poids des étudiants), Sud Corse et les deux communautés d'agglomération où ils sont moitié moins nombreux que les actifs en emploi.

L'emploi public joue un rôle d'amortisseur dans les EPCI du centre et les espaces urbains

Pour les actifs en emploi, l'exposition à la crise économique liée au coronavirus est moins forte dans le secteur public. Ce secteur est en effet largement épargné par les baisses de revenus. Une part importante d'emploi public est ainsi un facteur de stabilisation. L'emploi public occupe plus du quart de l'emploi dans les deux communautés d'agglomération, où se concentre une part importante des administrations et des établissements d'enseignements ► **Figure 2.** Sa part est même supérieure dans le Centre Corse (38 %) en raison de la présence de l'Université, mais aussi

► 1. Parts de retraités et d'actifs dans la population



Source : recensement de la population 2017.

dans les communautés de communes de Pasquale Paoli, de la Pieve de l'Ornano et du Taravo (30 %) où résident de nombreux actifs travaillant dans les deux agglomérations.

À l'opposé, sur la plaine orientale ou dans les territoires plus touristiques, la place de l'emploi public est limitée.

Dans le secteur privé, la baisse des heures rémunérées particulièrement marquée en Corse

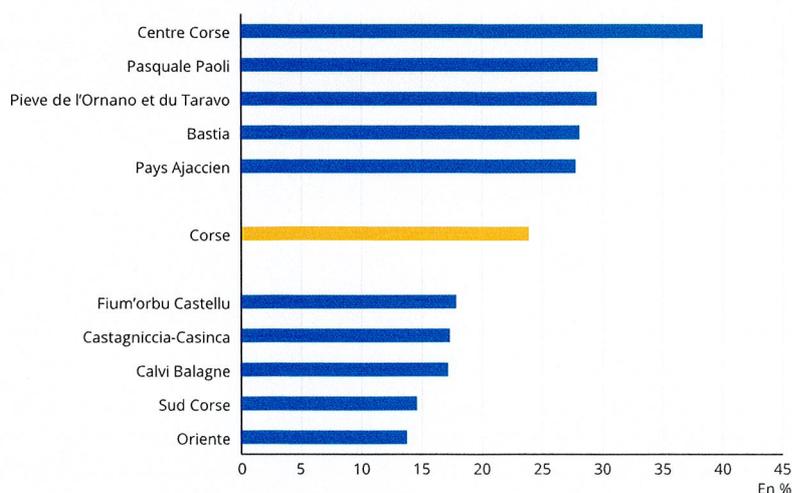
Entre mars et décembre 2020, les heures payées par les entreprises privées baissent de 20,3 % au niveau régional par rapport à la même période de 2019 ► **Figure 3**. Cette baisse est deux fois plus importante qu'au niveau national (11,7 %)

témoignant d'un fort ralentissement de l'activité.

Au mois d'avril, au cœur du premier confinement, les heures rémunérées sur l'île diminuent de moitié, contre un tiers en France. Le second confinement a un effet moindre localement puisque la baisse s'établit autour de 15 % et l'écart avec le national se réduit à 5 points.

Cela reflète avant tout un renoncement aux recrutements, mais aussi le non-renouvellement de contrats ou la suppression d'heures complémentaires par rapport à l'année précédente. Cela témoigne également du placement de salariés en chômage partiel ► **Encadré 1**. Or, recours fréquent au chômage partiel et dégradation de la situation financière vont souvent de pair.

► 2. Part de l'emploi public parmi les salariés



Champ : emploi salarié 2018.
Source : Insee, base tous salariés 2018.

► 1. « Le volume de travail rémunéré par les entreprises, un indicateur précieux pour analyser la crise actuelle »

« Depuis 2017, les entreprises privées transmettent chaque mois leur déclaration sociale nominative (DSN) (...). La DSN permet de connaître la situation de chaque salarié au moment où la paie a été réalisée (...). Le volume de travail rémunéré est une composante importante de l'activité économique même s'il n'en est pas une mesure directe. D'une part, car certaines activités comme les congés payés sont considérées comme du travail rémunéré ; d'autres part, car la rémunération des salariés peut ne pas refléter les fluctuations de productivité.

Cependant, la corrélation avec l'activité des différentes branches pendant la crise apparaît suffisamment forte pour analyser l'impact de la crise actuelle à l'aune de cet indicateur, et ce, selon de nombreuses caractéristiques des établissements employeurs ou de leurs salariés » ► **Pour en savoir plus : note de conjoncture Insee de novembre 2020.**

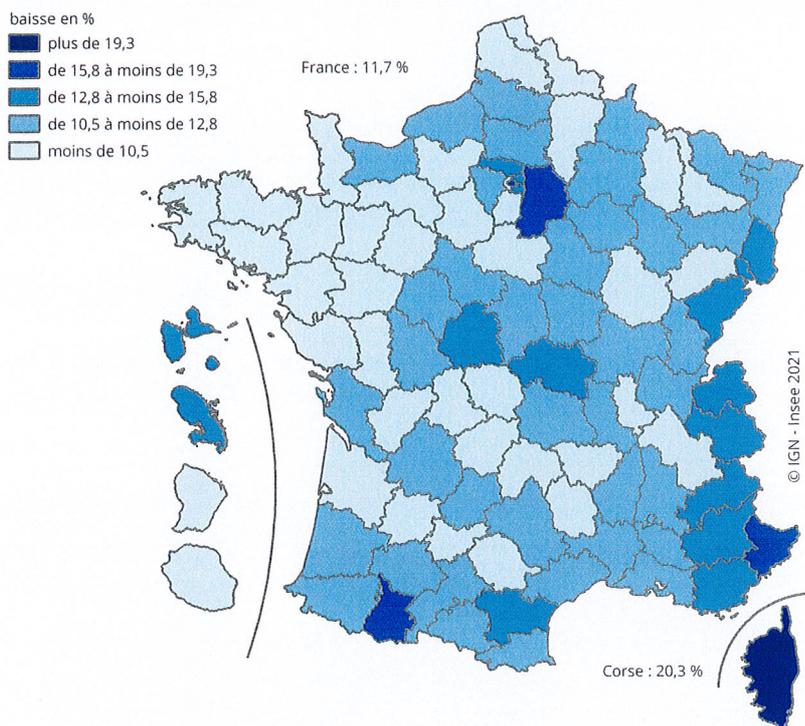
L'évolution de la baisse des heures rémunérées entre 2019 et 2020 tient :
- d'une part, à la baisse du volume horaire des contrats de travail qui dépend surtout du nombre de personnes concernées par un contrat de travail ;
- d'autre part, à la baisse des heures payées aux salariés en contrat. Ces heures non rémunérées correspondent à un congé sans solde, un arrêt maladie avec ou sans maintien de salaire et aux périodes d'activité partielle (ainsi que pour les salariés du bâtiment les congés payés par les caisses de congés payés).

Au plus fort du confinement, en avril, la baisse des heures rémunérées (-33 %) relève très majoritairement du chômage partiel (77 % contre 17 % pour la baisse du volume des contrats de travail), comme sur l'ensemble du second trimestre. Au troisième trimestre, la contribution de la baisse du volume des contrats devient majoritaire et explique 56 % de la baisse des heures rémunérées (-5 %) en septembre.

Avertissement

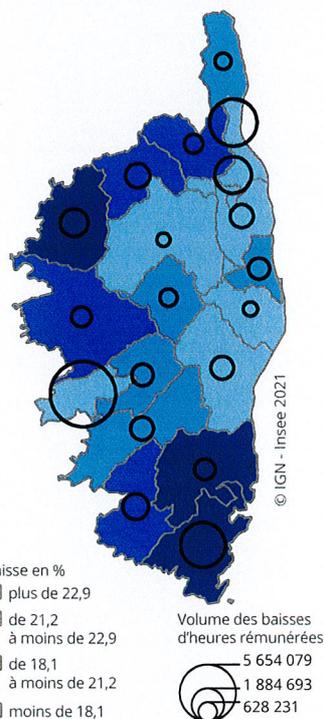
Les dispositifs de soutien affaiblissent le lien direct entre impact sur l'activité économique et précarisation des populations. Au-delà des indicateurs de l'évolution de la précarité (comme les minima sociaux ...), la baisse des heures rémunérées offre une approche de la vulnérabilité ou de l'exposition accrue de certaines populations ou territoires. Toutefois, l'enquête EPICOV ► **pour en savoir plus : Insee Première n°1850** met en évidence un lien entre la part des personnes passées totalement au chômage partiel et la dégradation de la situation financière lors du premier confinement.

► 3. Baisses départementales des heures rémunérées par les entreprises entre mars à décembre 2020 par rapport à 2019



Champ : salariés de droit privé hors agriculture.
Source : Insee, DSN 2019-2020

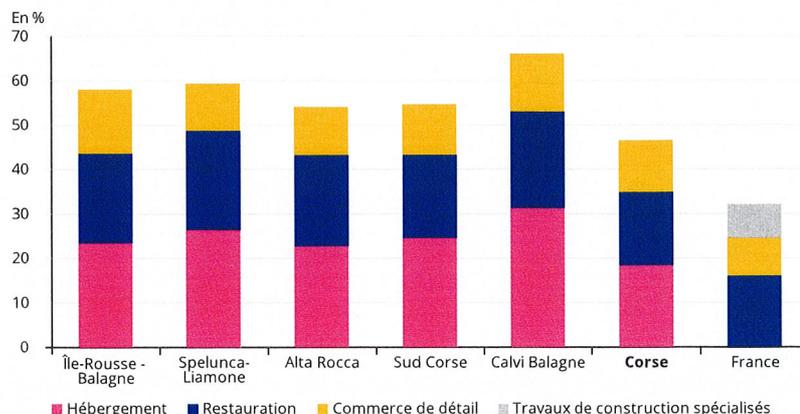
► 4. Baisse des heures rémunérées en Corse par EPCI entre mars et décembre 2020 par rapport à 2019



Champ : salariés de droit privé hors agriculture.
Source : Insee, DSN 2019-2020

Les baisses estimées des heures rémunérées dans les intercommunalités de Corse varient de 16,9 à 24,5 % selon les territoires, soit a minima 5 points de plus qu'en moyenne nationale. Toutes les intercommunalités de Corse apparaissent donc plus vulnérables à la crise. Celles de Calvi-Balagne et Sud-Corse sont les plus touchées avec respectivement 24,5 et 23,3 % d'heures rémunérées en moins ► **Figure 4**. Ce ralentissement

► 5. Part des trois premières contributions sectorielles à la baisse des heures rémunérées dans les EPCI les plus touchés par la crise



Lecture : dans l'EPCI d'Île-Rousse-Balagne, 23,4 % de la baisse des heures rémunérées est imputable à l'hébergement.
Champ : salariés de droit privé hors agriculture.
Source : Insee, DSN 2019-2020, base tous salariés 2018.

est également important dans les communautés de communes de l'Alta Rocca, du Spelunca-Liamone, et de l'Île-Rousse-Balagne.

En lien avec le poids des activités d'hébergement-restauration...

Au niveau national, les « secteurs durablement affectés » durant l'année 2020 ► **Pour en savoir plus : Note de conjoncture d'octobre 2020** sont principalement les activités de transport de voyageurs, l'hébergement-restauration, les activités sportives et culturelles et dans une moindre mesure certaines activités industrielles (construction ferroviaire et aéronautique).

Dans la région, compte tenu de l'orientation touristique du tissu économique, le tiers de la baisse des heures rémunérées est imputable à la restauration et à l'hébergement. S'y ajoute une contribution importante du commerce de détail. Ces trois secteurs cumulés expliquent ainsi la moitié de la baisse d'activité, soit la plus forte contribution après Paris et juste avant les Alpes-Maritimes.

Dans les cinq EPCI de la région les plus affectés, ces trois secteurs, hébergement, restauration et commerce de détail concentrent plus de la moitié de la diminution des heures rémunérées, avec un maximum à Calvi-Balagne où ils représentent deux tiers de la baisse d'activité ► **Figure 5**. Or les secteurs l'hébergement et de la restauration, ont en particulier largement recours à des saisonniers, parfois extérieurs à l'île. Ainsi en 2018 un tiers des saisonniers de ces deux secteurs viennent de l'extérieur de la région et représentent un cinquième de leur emploi salarié. Ce recours à l'emploi extérieur à la région est

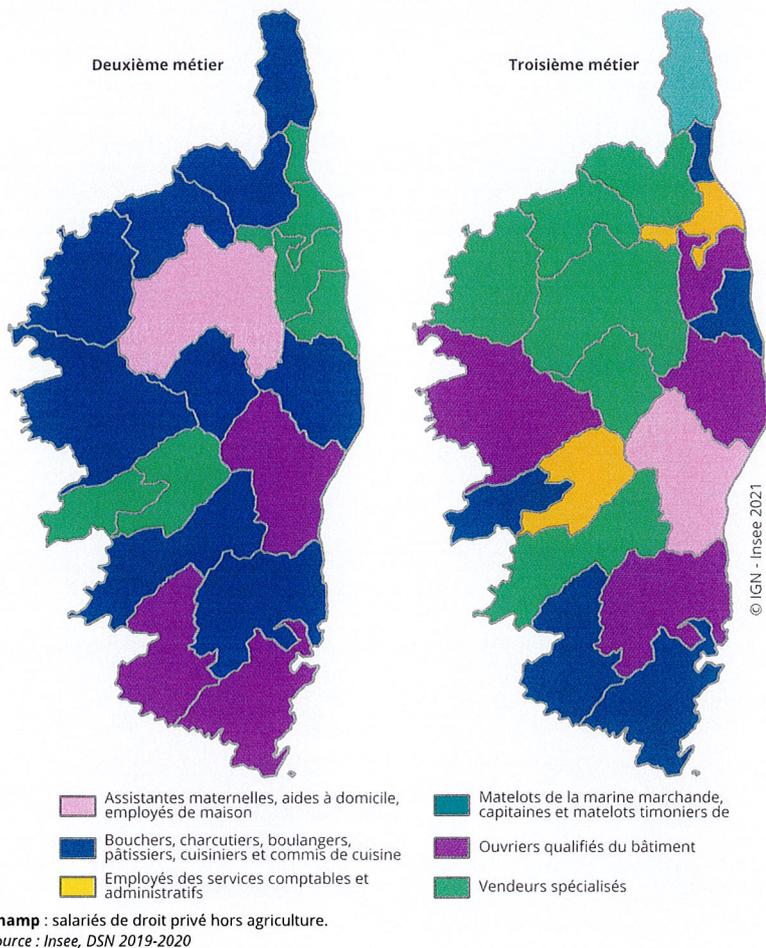
plus important dans le Spelunca Liamone et en Sud Corse (respectivement 37 % et 30 % de l'emploi salarié total) et plus faible dans l'EPCI d'Île-Rousse-Balagne (15 %). Ce sont donc deux salariés sur trois dans ces secteurs, et ces travailleurs insulaires sont largement concernés par les **bas salaires** : 41 % dans l'hébergement, 54 % dans la restauration. Pour cette population particulièrement exposée, toute baisse de salaire peut donc être synonyme de basculement dans la précarité. De plus, dans ces activités, les heures complémentaires ou supplémentaires, et les gratifications hors rémunérations (pourboires) constituent souvent des appoints importants qui ont disparu avec l'arrêt de l'activité. Les indépendants de ces secteurs d'activité peuvent être également particulièrement exposés ► **Encadré 2**.

...ou avec la compatibilité des métiers au télétravail

Pour chaque salarié, au-delà de l'impact de la crise sur son secteur d'activité, la baisse des heures rémunérées par les entreprises dépend aussi du métier exercé et de sa compatibilité au télétravail. De celle-ci dépend en effet le maintien de toute ou partie de l'activité en confinement. Une typologie issue de l'Enquête Emploi en Continu permet d'identifier les métiers qui présentent soit une « Possibilité limitée de télétravail » ou une « Activité à l'arrêt »

► **pour en savoir plus : Insee Focus n° 207**. Ces salariés sont effectivement ceux qui au niveau national connaissent les plus fortes baisses des heures rémunérées par les entreprises (respectivement -10,7 % et -22,6 %). Les métiers « à l'arrêt » contribuent ainsi à 45 % de la baisse des heures rémunérées au niveau national et expliquent les deux tiers de la baisse dans les cinq intercommunalités corse les plus touchées par la diminution des heures rémunérées, contre la moitié dans celles qui sont les moins impactés. Et 30 % des personnes qui n'ont pu télétravailler pendant le premier confinement en Corse confirment avoir vu leur situation financière se dégrader, contre 20 % pour celles qui ont télétravaillé à 100 %.

► 6. Deuxième et troisième métiers contribuant le plus à la baisse des heures rémunérées par EPCI



Champ : salariés de droit privé hors agriculture.
Source : Insee, DSN 2019-2020

La forte concentration sectorielle des baisses d'heures sur l'île se traduit par des pertes très importantes dans certains métiers.

De façon très marquée, « les serveurs, commis de restaurant, aides et apprentis de cuisine, employés de l'hôtellerie » sont dans tous les EPCI la première catégorie de métiers touchée et contribue à la baisse plus forte au niveau régional (26 % contre 16 % au niveau national où ils sont aussi les plus affectés). En particulier, elle explique au moins 35 % de la baisse dans les cinq intercommunalités les plus

touchés par la crise. Ce sont ensuite les vendeurs spécialisés, puis « les bouchers, charcutiers, boulangers, pâtisseries, cuisiniers et commis de cuisine » qui contribuent le plus au recul des heures rémunérées au niveau régional (6 % chacun).

Les ouvriers qualifiés du bâtiment sont le quatrième métier au niveau régional (et le cinquième métier au niveau national) et occupent le second rang ou le troisième rang dans sept intercommunalités de Corse ► **Figure 6**.

Un marché du travail très dégradé avant l'été dans les territoires touristiques

En limitant les possibilités de retourner durablement à l'emploi ou d'obtenir de petits contrats, la crise sanitaire impacte potentiellement fortement les demandeurs d'emploi. Ainsi, sur l'île, 41 % des demandeurs d'emploi avant le confinement indiquent que leur situation financière s'est dégradée.

► 2. Les indépendants fragilisés par l'arrêt de leur activité

Les **non salariés** ne peuvent prétendre aux mesures de chômage partiel, mais bénéficient d'autres dispositifs spécifiques pour faire face à la diminution de l'activité, variables en fonction des pertes de chiffres d'affaires, des coûts fixes et du secteur d'activité. Ils sont fortement impactés, car nombreux dans les secteurs à l'arrêt puisque 97,5 % n'ont pu télétravailler pendant le premier confinement (79 % d'entre eux au niveau national). Ils sont donc susceptibles de subir une baisse de revenus. Cette dégradation financière peut s'avérer d'autant plus problématique que la part des bas revenus est importante parmi les indépendants des secteurs fortement impactés par la crise : la moitié des dirigeants du commerce de détail et de la restauration, 42 % de ceux de l'hébergement gagnent moins de deux tiers du revenu médian des non salariés.

De plus, entre juin 2019 et juin 2020, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi a augmenté de 4 600 personnes (catégories ABC) soit une hausse de 27 % ► **Avertissement**. En particulier le nombre de personnes sans aucune activité (cat. A) a bondi de 41 %.

► **Avertissement :**

Le nombre d'inscriptions à pôle emploi, comme le nombre de personnes en recherche d'emploi, mesuré via l'Enquête emploi en Continu pour la construction du taux de chômage, dépendent en partie des anticipations des individus. En période de crise et en particulier de confinement, les individus découragés peuvent suspendre ou arrêter leur recherche d'emploi. L'absence ou la réduction de périodes travaillées, en réduisant les droits à indemnisation, peuvent également décourager l'inscription.

Ainsi l'année 2020 se traduit au niveau national par une évolution en yo-yo du taux de chômage qui a conduit à parler d'évolution en trompe-l'œil lorsque le taux de chômage baissait en plein confinement (au deuxième trimestre 2020).

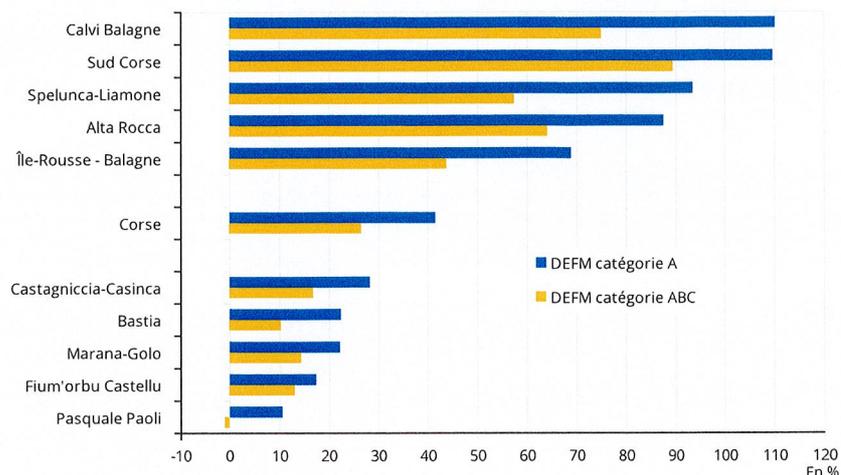
Il en va de même de l'inscription des demandeurs d'emploi en Corse. Après une très nette dégradation en juin le dernier trimestre se solde par un nombre de demandeurs d'emploi proche de celui de décembre 2019. Ainsi la demande d'emploi en fin de mois (DEFM) de décembre 2020 ne semble pas constituer un indicateur pertinent de la dégradation de l'activité. En revanche, la forte hausse enregistrée au mois de juin au lendemain du déconfinement est un révélateur de la fragilité de certains territoires.

Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a notamment doublé dans les deux intercommunalités très touristiques de Calvi-Balagne et du Sud Corse ► **Figure 7**.

L'augmentation dépasse les quatre cinquièmes dans le Spelunca-Liamone et l'Alta-Rocca, et les deux tiers dans le Sartenais-Valinco Taravo et l'Île Rousse-Balagne, territoires également touristiques. À l'inverse le nombre de personnes à la recherche d'emploi augmente de manière beaucoup plus mesurée dans les communautés de communes de Pasquale Paoli et du Fium'orbu Castellu (moins de 20 %). Les deux agglomérations sont également moins touchées avec une augmentation inférieure à 30 % ainsi qu'en Marana-Golo et Castagniccia-Casinca.

Parallèlement le nombre de personnes éligibles à l'ASS et celui des bénéficiaires du RSA ont augmenté ► **Encadré 3**.

► **7. Évolution de la demande d'emploi entre juin 2019 et juin 2020**

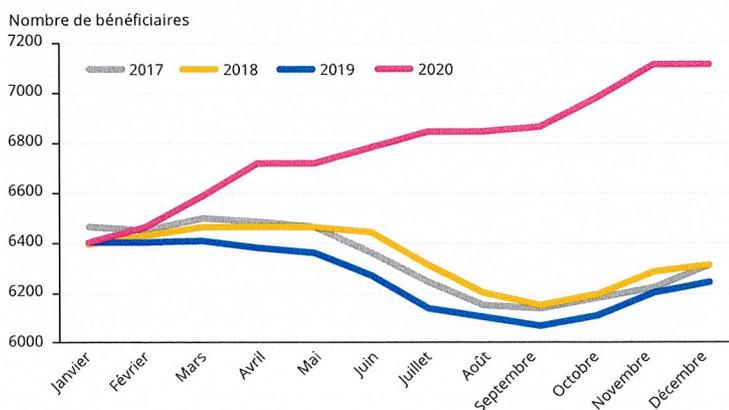


Champ : demandeurs d'emploi en fin de mois
Source : STMT, Pôle emploi, données brutes.

► **3. Une hausse marquée des bénéficiaires du RSA en 2020**

Avec la crise, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a augmenté en Corse. En particulier, le nombre de personnes qui perçoivent le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'établit en décembre 2020 à 7 110 bénéficiaires (données provisoires à fin mars). Ce sont 870 bénéficiaires supplémentaires (Figure), soit 14 % de plus qu'un an auparavant et une croissance deux fois plus forte qu'au niveau national (+7,5 %). Cette croissance est forte dans les deux départements mais particulièrement en Corse du Sud (+20 % contre +10 %) où le nombre de bénéficiaires est historiquement plus bas (2 430 en janvier 2020 contre 3 970 en Haute-Corse).

► **Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires du RSA en Corse entre 2017 et 2020**



Champ : France, tous régimes (Cnaf et MSA). La localisation géographique s'appuie sur le lieu de gestion du dossier de l'allocataire pour les données de la Cnaf et sur son lieu de résidence pour les données de la MSA.
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA.

Parallèlement, dans la région, la baisse régulière de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) qui constitue un revenu minimum pour des personnes ayant suffisamment travaillé s'interrompt, comme sur l'ensemble du territoire national, à compter du mois de juin. Elle connaît même durant l'été une hausse marquée (+12 % par rapport à janvier contre +6 % au national) avec un pic à 1 310 personnes. Pour la première fois en 4 ans, le nombre de bénéficiaires en fin d'année (1 180 personnes) est au même niveau que celui de l'année précédente, et ce dans les deux départements. De son côté, le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'activité (PPA) diminue entre mars et août, le confinement strict du début d'année ayant fortement limité les possibilités d'obtenir un contrat de travail, avant d'augmenter légèrement sur le second semestre. Elle concerne 20 980 personnes en fin d'année.

Sur l'ensemble de ces trois dispositifs, le nombre de bénéficiaires insulaires augmente de 1 160 personnes en un an soit une hausse de 4 %.

Pour en savoir plus, définitions et sources

► Pour en savoir plus

- « Des conséquences financières du premier confinement plus ou moins marquées selon les territoires », *Insee Première* n° 1850, avril 2021.
- « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *Insee Première* n°1822, octobre 2020.
- « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », *Insee Références, France portrait social*, décembre 2020.
- Notes & points de conjoncture Insee
- « Salaires et conditions d'emploi » *Insee Dossier Corse* n°13, octobre 2019

► Sources

Le dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux / Filosofi est utilisé pour mesurer la pauvreté à un niveau territorial fin. Il comprend en Corse, en 2018, 256 260 personnes vivant dans 123 148 ménages fiscaux.

La base tous salariés est utilisée pour obtenir des informations sur les salariés, leur temps de travail, leur type de contrat et les rémunérations.

La base non-salariés rassemble l'information sur l'emploi et les revenus des indépendants.

Le recensement de la population / RP contient les caractéristiques démographiques et professionnelles de la population.

Les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) de 2019 et 2020 sont exploitées pour mesurer la baisse des heures rémunérées par les entreprises depuis le début de la pandémie.

L'enquête Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov, Drees, Inserm, Santé Publique France, Insee, 2020) mesure l'effet du confinement et de l'épidémie sur les conditions de vie des ménages. Elle comprend des questions détaillées sur la situation vis-à-vis de l'emploi (activité partielle, télétravail, etc.).

► Définitions

La **baisse des heures rémunérées** en 2020 est mesurée en comparant le total des heures rémunérées par les entreprises de mars à décembre 2020 aux heures de la même période en 2019. La baisse des heures dans les EPCI est estimée d'après la baisse départementale connue à un niveau sectoriel fin (NAF A88). On applique les baisses sectorielles du département à la structure d'heures des intercommunalités provenant de la base tous salariés 2018.

Les indépendants à **bas revenu** sont ceux qui sont principalement non salariés et dont la somme annuelle nette des revenus d'activité (y compris salaires le cas échéant) est inférieure à deux tiers de la médiane nationale du champ.

Les salariés à **bas salaire** sont ceux dont le total annuel net des salaires est inférieur à deux tiers de la médiane nationale du champ.

Les **demandeurs d'emploi en fin de mois** (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi en fin de mois. Elles se répartissent en plusieurs catégories, dont :

- Catégorie A : sans emploi et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.
- Catégorie B et C : ayant exercé une activité et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

La **France de province** est la France métropolitaine hors Île-de-France. Elle offre sur le niveau de vie et les revenus d'activité un meilleur point de comparaison que la France métropolitaine.

Les **indépendants** ou **non-salariés** sont les personnes dont les revenus d'activité proviennent principalement ou exclusivement de leur activité non salariée, c'est-à-dire exercée sans contrat de travail ni lien de subordination juridique permanente à l'égard d'un donneur d'ordre.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Elle se calcule ainsi : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

Les **ménages actifs** sont ceux dont l'activité constitue le principal revenu (au sein de l'ensemble des revenus du ménage). Inversement pour les **ménages retraités**, le principal revenu est issu de pensions, rentes et retraites

Les **minima sociaux** incluent le Revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité, la prime exceptionnelle de fin d'année, l'Allocation adulte handicapé (AAH) et le minimum vieillesse ou allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre de **unités de consommation** : une pour le 1^{er} adulte, 0,5 par autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 par enfant de moins de 14 ans. Il est par définition le même pour toutes les personnes du ménage fiscal.

Les **prestations sociales** incluent les prestations familiales, les minima sociaux et les aides au logement.

Le 1^{er} décile (D1) de niveau de vie est le niveau de vie en deçà duquel se situe 10 % de la population, tandis que le 9^e (D9) est celui en deçà duquel se situe 90 % de la population. Le **rapport interdécile**, D9/D1, est un indicateur de dispersion.

Le **revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus déclarés nets des impôts directs auxquelles s'ajoutent les prestations sociales

Les **revenus d'activité** comprennent les salaires, les revenus d'activités non salariées et les indemnités de chômage.

Le **taux de pauvreté** est la part des personnes vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de **pauvreté monétaire**, défini à 60 % de la médiane nationale, soit inférieur à 1 080 € nets mensuels en 2018 par unité de consommation.